

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2017

Présent-e-s :

M.	John	Gyger	DCe	Président
M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Vice-président
M.	Benoît	Gaud	DCe	Secrétaire bureau
M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
Mme	Véronique	Crettenand	Dce	Conseillère
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

Excusé-e-s :

- . . . -

Procès-verbaliste :

Mme Frédérique Barbe

DCe : Démocrate-chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la citée qui nous a confié ses destinées », **M. John Gyger**, président, ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 12 septembre 2017
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. P-D 1425 Crédit d'investissement de CHF 40'000 destiné à des travaux de mise en conformité des locaux de la garderie-jardin d'enfants Citron Myrtille
 - VI.2. P-D 1426 Approbation du budget de fonctionnement 2018, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter
 - VI.3. P-D-1427 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) contribution annuelle 2018
 - VI.4. P-R 1043 Préavis relatif à la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre – n°2016-01
- VII. Élection du délégué du Noctabus pour la commune de Bardonnex
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 12 septembre est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture du courrier des EPI, Établissements publics pour l'intégration, informant que l'impression et le gravage de signalétique en braille sur tous types de support est dorénavant offerte par son atelier *Arts graphiques*. Cette nouvelle activité sera inaugurée le 7 novembre prochain sur son site de la Pallanterie.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Halle artisanale – Accueil des nouveaux habitants

Les personnes qui ont participé à l'accueil des nouveaux habitants ont pu découvrir la nouvelle halle artisanale et plus particulièrement les locaux qui hébergeront la future caserne des compagnies des sapeurs-pompiers de Bardonnex et Perly-Certoux. Ils ont pu remarquer que des travaux d'aménagement intérieurs doivent encore être effectués tant chez les locataires que dans la caserne. Enfin, **M. A. Walder** informe que l'intégralité des locaux sera louée d'ici à la fin de l'année.

2. École de Compesières – Réception

L'Exécutif et la commission des bâtiments et école ont reçu les enseignants de l'école de Compesières pour un apéritif dînatoire. Ce moment a été apprécié de tous et sera probablement reconduit ces prochaines années.

3. Cartes journalières CFF

A ce jour, 20 cartes journalières de plus que l'an dernier ont été vendues. Malheureusement, cela ne sera pas suffisant pour éviter les chiffres rouges et une perte d'environ CHF 3'000.- pourrait à nouveau être enregistrée. En outre, **M. A. Walder** indique que le prix d'achat des abonnements a augmenté et qu'il se monte actuellement à CHF 14'000.- (CHF 13'300.- en 2016). Si le même scénario se reproduisait en 2018, soit le même nombre de cartes vendues à un prix identique, la perte pourrait alors se monter à CHF 6'000.-. Une réflexion relative au nombre d'abonnements achetés et/ou à une réévaluation du prix de vente devra probablement être menée.

4. Communs de la ferme de Compesières

Les travaux de rénovation et de transformation des communs ont débuté. Comme certains ont pu le remarquer, le mur du bûcher a été en grande partie détruit ce qui laisse apparaître la même vue sur la ville qu'en 1820, date à laquelle la cour avait été séparée en deux parties. **M. A. Walder** ajoute que de gros travaux de sous-œuvre sont actuellement entrepris pour le soutien des murs.

5. Nouvelle mairie

En décembre 2017, une demande de crédit a été faite au Conseil municipal en vue de la réfection et de la rénovation des locaux qui accueilleront la nouvelle mairie ; la réception des devis étant en cours, ce projet sera très prochainement rediscuté.

6. Plan de site de Compesières et modification de zone

A ce jour, aucune nouvelle suite au préavis favorable, en septembre dernier, du projet de plan de site de Compesières et de son règlement. Quant à la modification de zone, elle est actuellement à l'étude auprès de la commission cantonale de l'aménagement. **M. A. Walder** espère que celle-ci sera très prochainement présentée au Grand Conseil.

7. Sortie des aînés et des jeunes

Mme B. Guex-Crosier remercie les membres du Conseil municipal qui ont accompagné les aînés lors de la sortie du 14 septembre ainsi que ceux qui ont participé à celle des jeunes dimanche dernier. Toutes deux se sont très bien déroulées et ont satisfait l'ensemble des participants. Elle relève qu'une sortie réunissant les jeunes et les moins jeunes ne poserait pas de problème de transport ; les premiers s'installant tous à l'arrière du car, les deuxièmes recherchant plus particulièrement les places à l'avant.

8. Accueil familial de jour – AFJ-GSO

Il avait été annoncé à **Mme B. Guex-Crosier** une recrudescence d'heures de gardes d'enfants durant le premier semestre 2017 ; la demande étant moins importante au deuxième semestre, les comptes finaux pourraient faire ressortir un dépassement moindre du budget. *In fine*, la bonne nouvelle est que l'AFJ-GSO peut répondre aux besoins des familles bardonnésiennes.

9. Calendrier communal du tri 2018

M. C. Creffield informe que le calendrier communal du tri 2018 servira de support aux associations communales qui, mois après mois, présenteront leurs activités et communiqueront les coordonnées des personnes de contact.

11. Spectacle des cardons

Pendant trois mois, dès le mois de février 2018, des expositions et projections de films seront organisées de part et d'autre de la frontière. Un grand spectacle, dont le lieu n'a pas encore été défini, clôturera les festivités à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin. Ce concept, nommé « Frontière », réunit les communes suisses et françaises qui partagent la frontière du bas-Salève, soit Veyrier, Troinex, Bardonnex, Collonges-sous-Salève, Bossey et Archamps. Des informations relatives à ces manifestations seront largement diffusées afin d'encourager les habitants à se déplacer, participer et échanger en dépit de la frontière qui les sépare.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

M. J. Gyger indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-M. Marchand indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- renoncé au concours de dessins pour l'illustration du calendrier 2018,
- discuté de la répartition du budget de l'aide au développement,
- décidé que l'aide au centre de réadaptation des rapaces serait dissociée des autres subventions accordées,
- discuté d'un marquage spécifique des grilles de canalisations d'eau se jetant directement dans les rivières,
- abordé le sujet des points de collecte enterrés.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parlé du giratoire de Compesières, de la réinstallation de la barrière du chemin de la Checande et de l'installation d'une résine permettant la stabilisation de l'écusson installé sur le talus de Compesières.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1425 Crédit d'investissement de CHF 40'000 destiné à des travaux de mise en conformité des locaux de la garderie-jardin d'enfants Citron Myrtille

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui indique que les locaux du jardin d'enfants Citron Myrtille sont régulièrement inspectés par le SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour). Il est apparu que certains aménagements devaient être réalisés afin de répondre aux normes actuelles. Il s'agit notamment de la création d'un espace sanitaire fermé avec l'ajout d'un deuxième WC enfant, le remplacement du lavabo existant, la pose d'une table à langer ou encore l'amélioration de l'éclairage de certains locaux. Ces travaux minimums permettront le maintien de l'exploitation du jardin d'enfants. En effet, au vu des futures transformations sur le site de Compesières, il est possible que celui-ci soit, à terme, installé dans l'école 1900. Les travaux cités précédemment nécessitant le dépôt d'une APA (autorisation par procédure accélérée), le SASAJ a accordé un délai et maintenu l'exploitation d'exploiter sous réserve de la mise aux normes.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1425.**

D - 1425 Crédit d'investissement de CHF 40'000 destiné à des travaux de mise en conformité des locaux de la garderie-jardin d'enfants Citron Myrtille

Considérant,

- *les prescriptions du SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) de mettre en conformité les locaux suite à son inspection du 28 avril 2017,*
- *la possibilité d'accueillir deux enfants de plus après travaux,*
- *l'exposé des motifs,*
- *le préavis favorable à l'unanimité de la commission Bâtiments et École du 12 septembre 2017,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 40'000 destiné à des travaux de mise en conformité des locaux de la garderie-jardin d'enfants Citron Myrtille.*
2. *De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous rubrique 5410.000.50300.00, puis de les porter à l'actif du bilan, 5410.000.14300.00, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir ce crédit au moyen de 20 annuités dès 2018, par le compte de fonctionnement, 5410.000.33100.00.*
4. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

2. P-D-1426 Approbation du budget de fonctionnement 2018, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président laisse la parole à **M. A. Walder**. Il indique que la tâche pour la préparation du budget 2018 a été particulièrement ardue car il a fallu, entre autres, mettre en place le nouveau plan comptable et établir les correspondances, par le biais d'une table de conversion intégrée dans l'application, des comptes 2017 vers les nouveaux comptes 2018. La migration vers le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) n'étant pas terminée, les membres du Conseil municipal reçoivent, cette année, des documents identiques, soit :

- la plaquette de présentation,
- le budget 2018 sur lequel on peut constater que le nouveau plan comptable, préalablement en 4 fonctions, 5 natures, est maintenant en 7 fonctions, 7 natures,
- le projet de délibération,
- un exposé des motifs accompagné de deux tableaux donnant des explications quant aux différentes fonctions et natures.

Le nouveau plan comptable n'est pas une simple modification de la numérotation, il s'agit principalement d'un nouvel ensemble de règles d'évaluation qui seront particulièrement perceptibles au moment de l'établissement et de la clôture des comptes, la présentation du bilan sera notamment différente et plus détaillée. Un plan pluriannuel devra également être établi chaque année. Le passage à MCH2 impliquera aussi de retraiter l'intégralité du bilan au 1^{er} janvier 2018.

Au vu de la nouveauté et de la migration qui n'est pas encore terminée, M. A. Walder propose que l'intégralité du budget 2018 soit traité lors d'une séance élargie de la commission des finances fixée au 1^{er} novembre à 18h30.

M. J. Zwicky demande si le bouclage des comptes 2017 se fera selon l'ancienne mouture, MCH1, ou selon MCH2 ?

M. A. Walder lui répond qu'elle se fera selon MCH1. La comptabilité en mode MCH2 ne sera tenue qu'à partir du 1^{er} janvier 2018.

M. M. Goldschmid demande si le budget 2018 tient compte du renforcement des rentrées fiscales dues à l'arrivée de nouveaux habitants dans les récents immeubles construits sur la commune ?

M. A. Walder précise qu'une projection est faite par rapport à la taxation actuelle et non par rapport à l'arrivée de nouveaux habitants. Il ajoute que l'arrivée de nouveaux habitants implique non seulement des revenus mais également des charges.

M. M. Goldschmid demande ce qu'il en est de la halle artisanale ?

M. A. Walder indique que des estimations ont été faites quant aux nouvelles charges.

M. M. Goldschmid demande à quel moment une année fiscale peut-elle être considérée comme close ?

M. A. Walder explique que des correctifs sont encore effectués durant les trois ou quatre ans qui suivent l'année fiscale concernée.

Il poursuit en parcourant le document intitulé « Présentation du projet de budget 2018 » en relevant quelques éléments-clé soit aux charges :

- l'augmentation des charges de personnel suite à la réorganisation de l'administration en 2017,
- l'augmentation des dépenses générales en raison de projets ponctuels, tel le giratoire de Compesières par exemple,
- l'augmentation des amortissements en raison des investissements réalisés,

et aux revenus :

- une estimation prudente des rentrées fiscales des personnes physiques,,
- une diminution de CHF 111'000.- de la part de la commune de Bardonnex au Fonds intercommunal de péréquation,
- un renforcement de la péréquation par le biais du Fonds intercommunal (FI) de CHF 200'000.-,
- une halle artisanale entièrement exploitée avec des rentrées estimées à CHF 656'000.-.

Mme M. Barrillier demande à qui est dû ce passage à MCH2 ?

M. A. Walder l'informe qu'il agit d'une recommandation fédérale, suite à une décision en 2008 de la Conférence des directeurs cantonaux des finances, demandant une mise en œuvre dans la décade.

MCH2 étant assez figé, **M. M. Goldschmid** demande s'il sera possible d'ajouter de nouvelles lignes comptables en cas de nécessité, il pense notamment au nouveau mode de subventionnement du CRR.

M. A. Walder répond que cela ne représentera pas de problème du moment où la charge supplémentaire est couverte par le bénéfice.

► **La parole n'étant plus demandée, le président renvoie ce projet de budget à la commission des finances. Il rappelle que ce dernier sera traité lors d'une séance élargie, réunissant tous les membres du Conseil municipal, qui se tiendra le 1^{er} novembre 2017 à la salle des Chevaliers.**

3. P-D-1427 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) contribution annuelle 2018

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que cette délibération a été prise, à la même période, l'an passé. Cette délibération ne peut pas ne pas être votée puisque dans tous les cas, elle sera imposée par le Conseil d'État. Il s'agit en effet d'une loi qui demande à chaque commune de contribuer à l'alimentation du fonds pour le développement urbain qui vient en soutien aux municipalités qui construisent des habitats et des infrastructures ; chacune d'entre elles recevant CHF 7'000.- par nouveau logement créé. Dans un cadre plus strict, le financement d'écoles et de parcs publics est également possible.

Concernant plus particulièrement la commune de Bardonnex, il n'est pas sûr que la construction d'une école soit éligible, sachant qu'il ne s'agit pas de la création de nouvelles classes mais du remplacement de classes existantes.

Dans les décides, il est mentionné différents numéros de comptes ; s'agissant d'une numérotation selon MCH1, **M. A. Krasnosselski** demande s'il ne serait pas judicieux de les modifier puisque cette délibération concerne plus particulièrement 2018 ?

M. A. Walder répond par l'affirmative. Ils peuvent cependant figurer sous cette forme pour le vote de la délibération.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1427.**

D – 1427 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) contribution annuelle 2018

Considérant,

- *le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,*
- *la planification qui assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,*
- *le groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, qui s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,*
- *la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,*
- *le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,*
- *le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (ci-après FIDU),*
- *la création du fonds compétent sous la forme d'une fondation de droit public composée de 7 représentants (cinq seront désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du DALE) pour les attributions des financements versés aux communes,*
- *les attributions versées, lesquelles seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement,*

- *que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,*
- *que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,*
- *la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,*
- *la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts, approuvés par l'assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,*
- *la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts, approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et entrée en vigueur le 1er janvier 2017,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération,*
- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et la loi sur le FIDU.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit de CHF 101'200.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 0802.562.00
3. De la porter à l'actif du bilan, 0802.162.00, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 0802.331.00 « Amortissements des crédits d'investissement » dès 2019.
5. D'autoriser le maire à recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

4. P-R-1043 Préavis relatif à la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre – n°2016-01

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle qu'il s'agit d'une planification exigée par la Confédération. Après avoir fait l'objet d'une enquête publique, au cours de laquelle un certain nombre de corrections a été demandé, ce nouveau plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre est soumis aux communes.

Pour mémoire, il avait été suggéré, afin que les randonneurs évitent les chemins bitumeux sur le territoire bardonnésien, le déplacement de la Via Jacobi au niveau du village de Charrot. En effet, plutôt que d'emprunter la Checande, il avait été proposé que les marcheurs passent par le chemin d'Amoz. Ce changement, impliquant le déplacement de la boîte dans laquelle se trouve le nécessaire pour tamponner le créduantial des pèlerins, a été abandonné.

Il avait également été indiqué, par un courrier adressé par la commune de Bardonnex à la Direction générale de l'agriculture et de la nature, que la modification du passage de la Via Jacobi par le chemin de Badosse n'était pas optimale en raison de son débouché non adéquat sur la route de Saconnex-d'Arve. En cas de maintien de la mesure, il était suggéré un déplacement du passage piéton actuellement situé au niveau du giratoire, une ouverture de la haie permettant l'accès à la piste mixte et au site historique sur lequel une halte pour les pèlerins est envisagée. Malheureusement, aucune réponse à ce courrier n'a été reçue.

Néanmoins, **M. A. Walder** encourage l'assemblée à préavis favorablement la résolution proposée ce soir tout en précisant qu'une copie du courrier cité précédemment sera annexée à celle-ci.

M. J. Gyger soulève que la déviation proposée permettrait non seulement un accès facilité au site historique mais également la possibilité, pour les pèlerins, de trouver un hébergement.

M. A. Walder ajoute que le déplacement envisagé de l'auberge dans la ferme et l'exploitation du potager par son tenancier proposerait un concept de restauration intéressant.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1043.**

R – 1043 Préavis relatif à la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre – n°2016-01

Considérant,

- *la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins de randonnée pédestre (LCPR), du 4 décembre 1998,*
- *l'article 8, alinéa 2, et l'article 9, alinéa 1, la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR), du 4 décembre 1998,*
- *l'art. 5, alinéa 3 de la Loi sur l'extension des voies de communication et de l'aménagement des quartiers ou localités (LExt L 1 40),*
- *l'enquête publique, qui s'est déroulée entre le 14 juin au 13 juillet 2017,*
- *l'article 30A, al. 1, let. f, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De préavis favorablement la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01.

La commune rappelle cependant son courrier du 30 juin 2017 (copie en annexe) et souhaite que sa proposition soit mise en œuvre dès que le site de Compesières pourra accueillir des visiteurs, soit à la fin des travaux de réhabilitation dudit site

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

VII ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ DU NOCTAMBUS POUR LA COMMUNE DE BARDONNEX

Suite à la démission de Mme A. Zwicky, la fonction de délégué du Noctambus est à repourvoir.

M. G. Rana Zolana rappelle que cette délégation est généralement attribuée au plus jeune membre du Conseil municipal qui se trouve être M. Benoît Gaud.

➔ **Cette candidature est approuvée par acclamations.**

M. A. Walder l'informe que la prochaine assemblée générale du Noctambus se déroulera le 9 octobre prochain et que les documents nécessaires lui seront prochainement transmis.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Accueil des nouveaux habitants

M. M. Goldschmid demande s'il est prévu une réception pour l'accueil des futurs propriétaires du nouvel immeuble sis au chemin des Forches.

M. A. Walder précise qu'aucune distinction n'est faite entre locataires et propriétaires et qu'il n'y aura pas de réception spécifiquement organisée. Ceux-ci seront invités à participer au prochain accueil qui prendra place en septembre ou octobre 2018.

2. Chemin de la Checande – Barrière

M. D. Fischer signale qu'un certain nombre de véhicules de l'entreprise Cefibat empruntent la Checande pour passer la frontière ce qui indispose les promeneurs. Il propose qu'un courrier soit adressé à cette entreprise lui rappelant que la circulation est interdite et que des contrôles peuvent être entrepris. Il demande par ailleurs que la police municipale de Plan-les-Ouates soit à nouveau contactée à cet effet.

M. C. Creffield l'informe que la police municipale de Plan-les-Ouates a été à nouveau sollicitée. En outre, il n'est pas favorable à écrire à une entreprise afin de la prévenir du risque de contravention alors que ses employés commettent délibérément une infraction. Enfin, il indique que la barrière devrait être remise en place dans une dizaine de jours.

3. Bureau de prévention des accidents (BPA)

M. A. Krasnosselski tient à la disposition des membres du Conseil municipal les statuts 2017 du BPA ainsi que diverses statistiques sur les accidents en Suisse.

4. Giratoire de Compesières – Bannières

M. A. Krasnosselski a pu remarquer que seule la bannière de Genève était dorénavant accrochée sur le mât du giratoire de Compesières. Qu'en est-il des autres ?

M. C. Creffield lui répond que les attaches des autres bannières ont été cassées lors des vents tempétueux du mois de septembre et qu'elles sont actuellement en réparation.

5. Chemin de la Peutasse – Clôture

M. F. Barthassat signale que la clôture qui borde le skate-park le long du chemin de la Peutasse est en très mauvais état ; il demande si une réparation est envisagée ?

M. C. Creffield l'informe que divers travaux de réfection sont prévus à l'Agorespace et que la réparation de la barrière sera intégrée à ceux-ci.

6. Maraudage

M. J. Gyger a été interpellé par une personne quant à la possibilité de marauder des tournesols dans un champ fauché.

Plusieurs membres du Conseil municipal réagissent en rappelant qu'un champ fauché reste une propriété privée.

7. Site Internet de la commune de Bardonnex et CMNet

M. J. Gyger a remarqué quelques liens qui ne fonctionnent pas sur CMNet et quelques mises à jour manquantes sur le site Internet de la commune. Il transmettra une liste de ses remarques à l'administration.

8. Décision de l'ACG – Passerelle sur le Rhône

Dans sa séance du 20 septembre dernier, l'assemblée générale de l'association des communes genevoises a pris une décision dont le délai d'opposition est fixé au 13 novembre. Aussi, la prochaine séance du Conseil municipal étant fixée au 15 novembre, **M. A. Walder** donne les détails de cette dernière dans le cas où un droit de veto devait être posé. Il s'agit d'une subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle sur le Rhône dédiée à la mobilité douce. L'ouvrage permettra à la fois d'offrir un nouvel itinéraire de randonnée pédestre, une alternative au Pont Butin pour les cyclistes et un accès au centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux. Il servira également au passage de conduites et au raccordement des canalisations EU des futurs développements de Bernex Est et Nord ainsi que des Cherpines à la STEP d'Aire. Ces installations techniques seront intégralement à la charge des SIG.

M. A. Walder ajoute que le comité de l'ACG a préavisé défavorablement ce financement car il s'inquiète de la création d'un précédent s'agissant, selon lui, d'une infrastructure routière. Il indique que cette décision a *in fine* été prise par 62 voix pour, 58 voix contre, soit un vote très serré. Le coût total de l'ouvrage est évalué à 18'000'000.-, CHF 10'000'000.- pour la passerelle et CHF 8'000'000.- pour les installations techniques financées par les SIG.

Enfin, M. A. Walder précise que la commune de Bardonnex a préavisé favorablement cette décision et il recommande aux membres du Conseil municipal de ne pas faire usage de leur droit d'opposition par le biais d'une résolution.

Mme M. Barrillier demande où se situe cet ouvrage par rapport à la passerelle de Chèvres ?

M. A. Walder l'informe qu'elle se situe au niveau du débarcadère des Evaux et qu'elle rejoint le Canada, lieu-dit de la commune de Vernier.

Selon **M. G. Rana Zolana**, les personnes qui considèrent cet ouvrage comme une infrastructure routière n'ont pas tout à fait tort.

M. A. Walder précise qu'elle ne pourra être empruntée que par des piétons et des cyclistes. Il termine en indiquant que tous les documents relatifs à cette décision sont à la disposition des membres du Conseil municipal au secrétariat de la mairie.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	18.10.17	18h30	Salle des Chevaliers
	Bâtiments et école	- - . - . - -		
	Environnement et développement durable	16.10.17	20h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité <u>élargie</u>	01.11.17	18h30	Salle des Chevaliers
	Routes, travaux, et emplacements communaux	16.10.17	18h30	Salle des Chevaliers
	Sociale et culture	05.10.17 27.11.17	18h30 18h30	Salle des commissions Salle des commissions
	Bureau	02.11.17	18h30	Mairie
	Conseil municipal	15.11.17	20h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal	09.06.18	organisée par Mme S. Schrag et MM. J. Gyger et B. Gaud	

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h32.

John Gyger, président

Genève, le 4 octobre 2017/fb